

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 6 septembre 2022

Délibération n°
20220906-05

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 11
Votants 12

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Erv, Mme SERVOZ Nathalie, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Thomas.

Date de la convocation
30 août 2022

Absents : M. GRAS Jean-François, Mme GUYOT Patricia (pouvoir à Mme Laure METRAL), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme Christelle CHESSEL.

OBJET

TARIFS DES LOCATIONS MEUBLEES SAISONNIERES – ANNEE 2023

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 7 SEP. 2022
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
- 7 SEP. 2022
Le Maire,

J.R. BOURON

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer le tarif des gîtes communaux pour l'année 2023.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs de location des gîtes communaux, pour l'année 2023, selon le tableau joint.



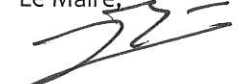
Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.


Larringes, le 6 septembre 2022

Le Maire,


Jean-René BOURON



La Secrétaire de séance


Christelle CHESSEL

TARIFS DE LOCATION DESGITES COMMUNAUX A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2023

Périodes hivernales

PERIODE	DUREE DE LOCATION	TARIF	La nuitée supplémentaire
Vacances scolaires de Toussaint & de Printemps Autres périodes : d'octobre à avril	La semaine	382.00 €	60.00 €
	Le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	174.00 €	
Vacances de Février et de Noël	La semaine	507.00 €	78.00 €
	Le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	247.00 €	
Hors vacances scolaire : d'octobre à avril	Trois semaines consécutives	1 053.00 €	
Caution à l'arrivée		305.00 €	
Forfait ménage		50.00 €	

Périodes estivales

PERIODE	DUREE DE LOCATION	TARIF	La nuitée supplémentaire
Vacances d'été juillet – août	La semaine	500.00 €	
	Le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	253.00 €	78.00 €
Autres périodes : de mai à septembre	La semaine	343.00 €	
	Le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	157.00 €	60.00 €
Hors vacances scolaire : de mai à septembre	Trois semaines consécutives	937.00 €	
Caution à l'arrivée		275.00 €	
Forfait ménage		50.00 €	

Vu pour être annexé à la délibération n°20220906-05 du 6 septembre 2022

La Secrétaire de séance



Christelle CHESSEL



Le Maire



Jean-René BOURON